



CEAS-point-com

N° 328

Vendredi 28 août 2009

Environnement

Projet de défrichement dans la Grande-Charnie Les trois commissaires enquêteurs « se lâchent »...

La Lettre du CEAS n° 250 d'août 2009 présente les projets de défrichement et de carrière dans la forêt de la Grande-Charnie, à Torcé-Viviers-en-Charnie. Concernant le projet de défrichement (45 hectares), une enquête publique s'est déroulée du 22 juin au 23 juillet. Les trois commissaires enquêteurs (Jean Forestier, Claude Brouillard et Serge Leclerc) ont rédigé leur rapport rapidement puisqu'ils l'ont remis dès le 7 août. Leur conclusion est catégorique : « *Avis défavorable, sans réserve, à la demande de défrichement de 45 hectares* »... Voici la conclusion de leur rapport :

« L'intention originelle du Groupement forestier de la Lande-Ronde de la Grande-Charnie qui consiste à creuser dans le sous-sol de sa propriété pour y extraire la roche nécessaire à l'entretien de ses chemins forestiers qui en ont bien besoin, paraissait recevable mais, très vite, ce fut l'arbre qui cache la forêt... devenue une carrière.

La qualité très exceptionnelle du massif forestier de la Grande-Charnie, tant par la qualité de ses boisements que par son écosystème, classé en ZNIEFF 2 mais entouré de secteurs ZNIEFF 1 et de vastes zones Natura 2000, mérite un meilleur traitement que de se voir amputer d'un important îlot... qui ne serait sans doute pas le dernier.

Il existe, dans le secteur proche, à Voutré par exemple, des matériaux disponibles qui conviennent aux besoins exprimés. Bien sûr, il faudrait les payer mais leur coût est très relatif comparé à l'énorme investissement fait dans l'achat d'un massif de 850 ha boisé de qualité, au sein de la Grande-Charnie.

Le Groupement forestier a pour objet, comme ses statuts le précisent, « *la propriété, la jouissance, l'administration d'immeubles à destination agricole... l'amélioration, la conservation et la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers* ».

La sylviculture, qui est une branche de l'agriculture, ne doit pas être confondue avec l'industrie extractive de la roche !

Le projet, tel qu'il a été soumis à l'enquête publique, a semé l'incompréhension, pour ne pas dire la révolte, de toutes les populations riveraines et aussi des Collectivités à l'exception de la commune de Torcé-Viviers qui en attendait, sans doute, des retombées bénéfiques (...).

Dans une période où il est, chaque jour, question de l'avenir de la planète, de la politique gouvernementale avec son Grenelle de l'environnement, de la taxe carbone, de la présentation à la télévision des films d'Al Gore ou d'Arthus Bertrand, peut-on détruire, même partiellement, une forêt séculaire au mépris du respect de la biodiversité ?

Ce n'est pas être rétrograde que de se poser une telle question. L'économie du pays a besoin, pour son développement, de matériaux primaires tels que la pierre ou les minerais mais, il faut les rechercher et les extraire dans des zones environnementales peu sensibles, ce qui n'est pas le cas ici. S'opposer à l'ouverture ou à l'agrandissement d'une carrière ne peut pas être systématique mais il faut choisir un lieu approprié.

Ce sont toutes ces raisons (...) qui motivent l'avis défavorable que nous réservons à la demande de défrichement présentée ».